

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 51 (1900)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le cantonnement de la forêt dans les pâturages boisés  
**Autor:** Biolley, H. E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785743>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

---

51<sup>me</sup> ANNÉE

AVRIL 1900

N<sup>o</sup> 4

---

## Le cantonnement de la forêt dans les pâturages boisés.

---

Trouver un terrain d'entente où viendront se concilier des intérêts opposés, est toujours une tâche difficile. On préfère souvent les séparer tout à fait que consentir aux concessions qui pourraient faire continuer la vie commune. C'est l'attitude que paraissent prendre quelques-uns des partisans du cantonnement de la forêt dans les pâturages boisés; de la sorte, de chaque côté, charbonnier serait bien maître chez lui; on ne se disputerait plus, parce qu'on vivrait séparés. C'en serait fait de cette forme particulière, à la fois agricole et forestière, de l'exploitation du sol; le type, sous plus d'un rapport si intéressant, du pâturage boisé, aurait vécu.

Est-il vraiment juste et désirable qu'il en soit ainsi? L'entente établie de fait dans l'état de nature, devrait-elle cesser d'exister à cause de la lutte des intérêts? Je ne le crois pas. Je suis même persuadé que cette entente peut continuer à la satisfaction de chacun, en l'établissant sur des bases et en lui donnant une organisation qui ont peut-être manqué jusqu'ici.

Le Journal a accueilli dans un de ses derniers numéros un article qui montre bien clairement les difficultés que rencontrerait le cantonnement dans certaines régions du Haut Jura neuchâtelois. La question tout entière est d'une portée beaucoup plus générale. Qu'il me soit permis de la considérer à mon tour sous quelques-uns de ses aspects, sans aucune prétention à l'épuiser complètement. Et si mon modeste article tourne un peu au plaidoyer en faveur du pâturage boisé, qu'on veuille bien y voir seulement la manifestation d'une conviction sincère.

Cette question est très complexe. Il y a à considérer les arbres et le pâturage dans leurs rapports réciproques; le rôle que joue

le boisé dans la défense du sol et la résistance aux accidents météoriques ; les effets du boisé en ordre dispersé tel qu'on le trouve sur les pâturages boisés, comparés à ceux de l'ordre concentré en forêts, bosquets ou rideaux tel qu'il résultera du cantonnement, la régénération de ces deux formes de boisé ; les conséquences que cette mesure aurait pour la propriété ; les frais qui en résulteraient, comparés aux avantages qu'on en attend ; il y a le bétail qu'il faudrait consulter ; il y a aussi des considérations d'ordre esthétique. Je n'ai pas tout dit, et je ne dirai pas tout, pour abréger.

### 1. Voyons d'abord les *relations des arbres et du pâturage*.

On sait que la récolte forestière, aussi longtemps qu'elle se borne au *bois*, n'enlève rien ou presque rien au sol, et lui apporte même des éléments nouveaux. L'arbre emprunte la plus grande partie des substances qu'il lui faut pour vivre et s'accroître, à l'atmosphère. Il fixe le carbone et l'azote de l'air, et en enrichit le sol par l'intermédiaire des feuilles et des aiguilles dont il le couvre chaque automne. Il tire des profondeurs du sol et rend à sa surface par ce même intermédiaire l'acide phosphorique et autres principes minéraux ; ses racines travaillent et décomposent en faveur de la vie organique les couches profondes du sous-sol. Loin d'être épuisante pour le sol, la végétation forestière est reconstituante, elle constitue une épargne, parce que les éléments que l'arbre emploie sont autres et d'une autre origine que ceux que la végétation herbacée emploie. A ce bienfait s'ajoute, dans le pâturage boisé, celui du repos que la présence de l'arbre procure au sol, en empêchant par son couvert immédiat toute autre végétation. Par l'alternance de l'arbre et du gazon, on pourrait donc arriver à organiser un véritable assolement ; il existe bien actuellement, mais sans règle, et avec un effet utile par conséquent diminué.

Les épicéas de pâture sont particulièrement bien constitués pour jouer ce rôle cultural (aussi longtemps du moins qu'on ne les élague pas), grâce à leur formidable appareil foliacé. Nul ne sait tout ce qu'ils prennent à l'atmosphère pour le donner au sol ; nul ne sait de quel auxiliaire utile et généreux on priverait le sol du pâturage en les en bannissant. Cette ignorance doit nous rendre au moins circonspects. Il est un fait que chacun a pu constater : c'est que les places laissées vacantes par la disparition d'un abri de pâture, loin de se trouver épuisées par les arbres qui les oc-

cupaient, se couvrent d'un gazon plus haut et plus abondant qu'ailleurs, et que cette différence se soutient plusieurs années.

Il ne se bornent pas les bons effets directs de la présence des arbres. Un certain état de boisement profite encore à la pâture en ralentissant l'évaporation du sol, en modérant l'action des rayons solaires et des vents. Dans le Jura cette influence modératrice du boisé a une importance peut-être plus grande qu'ailleurs à cause des sécheresses prolongées et de l'absence presque totale de réserves naturelles d'eau dans la région des pâturages qui excluent toute possibilité d'irrigation, sauf dans des cas assurément très-rares.

Ce que deviennent les pâturages dépouillés de toute végétation arborescente, on peut le voir sur une partie de ceux du Jura français. Non soumis au régime forestier, certains communaux ont été complètement dégarnis d'arbres ; leur caractère d'aridité et d'apauvrissement frappe à première vue ; le gazon cesse de former un tapis continu ; selon les circonstances, soulevée, durcie ou pétrie par le pied du bétail, la couche de terre végétale se dégrade et disparaît. On commence à aviser à leur reconstitution, et je crois que le reboisement dans certaines proportions fait partie du programme de restauration.

Tel de mes gardes pousse sa commune à la plantation de groupes d'arbres sur les communaux ; paysan lui-même, il y voit d'abord l'intérêt du pâturage et celui du bétail.

Les pâturages déboisés sont loin d'être ceux où la production fourragère est la plus abondante et la meilleure ; combien n'en connaît-on pas où les genêts, les euphorbes, le „poil de chien“, ont tout envahi. Si la forêt les envahit de nouveau à son tour, n'est-ce pas un bien ? Elle refera le sol usé.

On objectera peut-être que le cantonnement du bois combiné avec la constitution de rideaux brise-vent ou de haies-écrans, aurait le même effet que les arbres épars. Cela n'est pas. Le boisement en ordre dispersé est mobile ; on a la faculté de faire bénéficier successivement de ses effets utiles toutes les parties du sol qui en ont besoin, sans nuire à la pâture, c'est-à-dire d'établir, je le répète, un véritable assolement ; la forêt cantonnée et les rideaux ne s'y prêtent pas ; leur action sur le sol est localisée, par définition. Ils ont pour le pâturage des inconvénients que les arbres isolés ou les petits groupes n'ont pas.

Ceux-ci promènent leur ombre sur le sol à la manière de l'aiguille du cadran solaire ; elle ne reste pas sur elle-même ; grâce aux échanges de rayons thermiques et lumineux qui se font d'arbre à arbre et de groupe à groupe, les inconvénients de l'ombre se trouvent encore atténués. Toute autre est l'action de la lisière de forêt et surtout du rideau qui n'est que la multiplication de la lisière ; sur les côtés Est et Nord, leur ombre portée durera tout le jour. Il faut encore compter que, la régénération des rideaux n'étant possible que par plantation, il faudra leur donner un beaucoup plus grand développement que celui qui serait nécessaire pour l'abri qu'on leur demande, car ils ne donneront cet abri qu'à partir d'un âge assez avancé.

2. Considérons maintenant les deux états, avant et après le cantonnement, dans *leurs effets quant au climat*.

Il est clair que l'arbre de pâturage, grâce à sa forme et à son enracinement, a une force de résistance que l'arbre de forêt n'a pas ; il est très rare que le vent le renverse ou que la neige le brise. Et dans la situation de haute montagne où nous devons le voir quand il est question des influences climatériques, les aptitudes individuelles des unités placées aux avant-postes, sont certainement de la plus haute valeur.

Disséminés sur les pentes, les arbres du pâturage boisé coupent les grandes étendues de neige et en empêchent le glissement ; bien plus, ils en règlent et en ralentissent la fusion qui rayonne centrifugalement de chaque arbre ou de chaque groupe, agissant à la façon du caillou noir qui s'enfonce dans la neige qui le porte. Le moindre rayon de soleil d'hiver absorbé puis émis par la sombre frondaison de l'arbre, est utilisé pour la fonte d'une parcelle de neige ; et quant les grandes débâcles printanières arrivent, la masse de neige se trouve déjà fort amoindrie et le sol, traversé par les racines vives ou déjà mortes, à l'état d'éponge sous les arbres, retient beaucoup plus d'eau que celui du pâturage nu ; ici la vieille herbe sèche, aplatie sur le sol, et formant comme un toit de chaume favorise le glissement de la neige et l'écoulement de l'eau.

Sous le rapport plus général du climat, je crois que, sur les hauteurs, on peut attendre plus de bons effets des arbres disséminés que du même nombre d'arbres dont le troupeau serait parqué à l'écart, laissant en dehors de lui de vastes espaces dénudés. Il faut, naturellement, que le boisé du pâturage ait une certaine

cohésion. Avant de discuter, il faudrait encore savoir sur quelles bases se ferait le cantonnement. Néanmoins je crois, que, sur les hauteurs, on ne peut apprécier assez haut les services que rendent les fortes individualités qui luttent avec les éléments à leur origine.

Qui a observé la nature rude du haut Jura, aura pu se convaincre que l'arbre ne reconquiert la hauteur qu'en avançant en ordre dispersé. Les perches de la forêt uniforme et compacte créée artificiellement (à supposer qu'on réussisse à l'implanter là-haut) ne sont pas faites pour résister aux assauts répétés des intempéries ; si, par bonheur, on conduit la forêt artificielle jusqu'à l'état de perchis, les toits de neige les écraseront, et forceront à la dislocation.

Mais supposons encore qu'elle atteigne l'âge adulte. Nous aurons à faire avec une nouvelle difficulté à laquelle le pâturage boisé oppose un nouvel avantage : la régénération naturelle.

(A suivre.)

*H. E. Biolley.*



### Bois et pâturage.

Par *G. Martinet*, chef de l'Etablissement fédéral d'essais de semences, à Lausanne.

(Avec illustration.)

Le voyageur qui de Ste-Croix se rend à Bullet, traverse avant d'arriver aux Rasses un pâturage boisé ou, plutôt, une forêt d'un genre tout spécial : les épicéas se trouvent presque tous par groupes de 2, 3 ou 4 plantes et même plus. Nous nous sommes fréquemment demandé la raison de cette formation curieuse ; l'explication peut être tirée à notre avis de la formation de certains buissons d'épicéas que l'on peut voir au-dessus de Bullet sur le pâturage des Planeys, près des Clubs (voir notre gravure).

Les nombreux petits épicéas qui composent le buisson sont régulièrement écimés chaque année par le bétail et se développent ainsi très lentement ; mais dès que les pousses du milieu du buisson ne peuvent plus être atteintes par le bétail, elles se développent ensemble avec assez de vigueur et donneront ainsi plus tard des groupes analogues à ceux des Rasses.

On peut constater un peu partout dans le Jura un envahissement assez sensible de la forêt sur le pâturage. Les très jeunes